

LA SEMAINE POLITIQUE

La clôture à la S. D. N. — Le voyage de M. Chamberlain. — Le plan Bénès. — Les députés excités. — Eve a le temps d'attendre

Paris, 21. — Le Conseil de la S. D. N. a clos samedi sa session de mars, après avoir chargé l'un de ses membres d'une enquête sur la situation de la minorité polonaise en Lithuanie; décidé de soumettre à la Cour internationale de justice la question de savoir s'il est compétent dans l'affaire du patriarcat grec; autorisé la ville libre de Danzig à émettre un emprunt; entendu un rapport sur le droit d'investigation et renvoyé à une prochaine session, pour examen plus approfondi, l'étude du système à appliquer dans la zone rhénane démilitarisée.

Il a en outre adressé à l'Allemagne une note en réponse à celle que le Reich lui avait fait parvenir le 12 septembre, au sujet de son admission éventuelle à laquelle dix gouvernements se sont déclarés favorables.

Cette note rappelle que l'Allemagne doit être placée sur un pied d'égalité, mais ne saurait réclamer aucune faveur spéciale. Tout fait prévoir que l'assemblée de septembre sera régulièrement saisie de la demande d'admission du Reich.

En entrant dans la S. D. N., l'Allemagne retrouvera sa situation et son influence de grande puissance. Occupant un siège permanent, elle pourra intervenir de droit dans toutes les questions qui l'intéressent particulièrement: Sarre, Danzig, Haute-Silésie, etc. Elle cherchera à s'assurer l'appui d'une solide clientèle lorsqu'elle voudra user de l'article 19 pour poser des problèmes se rapportant directement ou indirectement à la révision de fait des traités.

On est en droit de supposer que c'est par cette voie que les dirigeants allemands espèrent aboutir un jour ou l'autre à la révision du traité de Versailles. De tout cela, M. Aristide Briand a certainement fait le sujet de son entretien avec M. Herriot.

Quant à M. Chamberlain, ce qu'il a dit au président du Conseil est resté un mystère. Le communiqué officiel se borne à dire qu'un échange de vues s'est produit sur le sujet de différents problèmes de politique extérieure, spécialement au sujet du problème de la sécurité, avec la détermination de rechercher en pleine cordialité des solutions acceptables pour les deux pays.

La conversation a eu le résultat de préciser les points essentiels des problèmes posés. La négociation sera continuée par voie diplomatique avec le même caractère amical et en liaison avec les autres alliés. Si on veut percer l'obscurité voulue de ce communiqué laconique, il faut se rappeler les idées de M. Bénès qui, lui aussi, a eu, après M. Briand et M. Chamberlain, un entretien avec M. Herriot.

Partisan convaincu de accords régionaux, en même temps que l'un des défenseurs les plus ardents du protocole de Genève, M. Bénès ne voit pas qu'il y ait de contradiction entre les deux systèmes et il projette de grouper et de lier par un traité commun, sur la base du protocole et de l'arbitrage obligatoire, un certain nombre de pays de l'Europe centrale et orientale, tandis que les grands alliés de leur côté s'entendraient entre eux ou avec l'Allemagne.

Il y aurait ainsi, dans le cadre de la S. D. N., deux groupements d'assistance mutuelle qui ayant le même objet, tendraient à se rejoindre et nous ramèneraient au système du protocole plus ou moins renforcé et élargi, conception très ingénieuse assurant la stabilité de l'Europe par un système de balance et de contrepois, et qui ferait garantir la sécurité à l'est de l'Allemagne par les nations moyennes et petites, en attendant l'adhésion des grandes nations et sans préjudice de la garantie générale que donne le pacte de la S. D. N.

Les dernières informations reçues de Londres permettent de confirmer que c'est bien sur cette procédure exposée par le *Petit Journal*, que la France et l'Angleterre essaieraient finalement de rallier leurs points de vue.

Au surplus, l'attention générale s'est trouvée un peu détournée de la Société des Nations et de ses travaux par les difficultés religieuses et la déclaration des évêques. Les groupes ont d'abord délibéré en grande pompe. L'ordre du jour des radicaux-socialistes a condamné la déclaration; celui des socialistes a fulminé: la gauche radicale et les républicains de gauche ont fait appel à la concorde; puis le débat est clos.

On avait songé à confondre le débat sur la lettre des cardinaux avec la discussion sur la grève scolaire en Alsace qui devait être évacuée à propos du projet de reorganisation administrative de l'Alsace-Lorraine. Mais M. Herriot a préféré que les débats fussent isolés. On a donc commencé mardi à parler de la question religieuse en Alsace-Lorraine et de l'introduction de l'école interconfessionnelle.

Aussitôt, des incidents très violents se sont produits. Des mots ont été échangés, peut-être innocents en eux-mêmes, mais qui ont été compris comme des provocations et ont provoqué des injures. M. Painlevé a sévi contre deux députés de l'opposition et, finalement, le débat qui aurait fallu liquider rapidement a été renvoyé à mardi.

Il semble d'ailleurs que la question soit très mal posée. L'école interconfessionnelle est une notion acceptée par tous les Français. En Alsace, c'est un problème très ancien et qui a déjà été résolu par la population sous le régime allemand. Il a donné lieu à de longues luttes qui n'étaient pas terminées à la veille de la guerre.

Il serait donc injuste de rendre M. Herriot responsable de l'émotion causée par l'introduction de l'école interconfessionnelle. Il serait stupide de aussi de nier qu'on ait touché à un des points les plus sensibles de l'âme alsacienne.

Mais, combien de députés sont-ils à même de savoir cela? Ils s'agitent qu'il s'agit d'une querelle religieuse inventée par nous. Il s'agit, en réalité, d'une querelle nationale à laquelle les deux provinces sont intéressées depuis la loi Falloux.

que M. Painlevé dut, au commencement de celle de jeudi, adresser à ses collègues un appel, sinon à la concorde, tout au moins à la tolérance.

Cet appel eut ce résultat qu'il ne produisit pas d'incident ce jour-là. M. Cazals exposa avec simplicité la thèse radicale-socialiste. M. Léon Bérard, sans approuver la déclaration des évêques, plaida la cause de la tolérance et de la liberté.

Pour M. Cazals, la déclaration de Mgr Dubois et de ses collègues menaçait les coutumes et les libertés républicaines. Pour M. Léon Bérard, ce sont les tracasseries du cartel qui ont déclenché la protestation des catholiques et l'ancien ministre de l'Instruction publique considère les fonctionnaires comme bien plus dangereux que les évêques.

Pourquoi le débat, ainsi délimité, n'a-t-il pas été arrêté? On aurait voulu en pays le spectacle véritablement attristant qui s'est déroulé vendredi, lors de la reprise de la discussion.

Le discours de M. Herriot, dont le ton n'était cependant pas agressif, a été haché d'inter interruptions. Les gauches s'irritaient de cette opposition systématique. On sentait la colère grandir. Finalement, un mot de M. Herriot sur le christianisme des bandits a déclenché la fureur de l'opposition.

Les troupes radicales ont aussitôt foncé, malgré les barages. Pendant dix minutes, on a vu voltiger les boîtes, de bulletins, des combattants se servaient comme de grenades. Elles explosaient, en effet, sur les crânes, en éparpillant leurs éclats blancs et bleus. Les poings tapaient dur; quelques coups de pied ont atteint leur but. M. de La Ferronnays a été expulsé *in manu militari*, et M. Herriot a pu achever son discours.

À 23 heures, la Chambre votait un ordre du jour: 389 voix pour affirmer la laïcité de l'Etat, 352 pour maintenir le régime de la séparation; 333 voix pour révoquer la déclaration des cardinaux; 325 voix pour approuver le gouvernement. On recommencera à se battre mardi prochain.

Cependant, le Sénat continuait dans le plus grand calme l'examen de la loi de Finances. Une à une, tombaient sous les coups de sa Commission des Finances les dispositions nouvelles. Bien que le jeudi 20 mars, 27 articles de la loi ont été rejetés ou dissimulés. Ce sont ceux qui, portant atteinte aux principes du code civil, avaient été si vivement discutés.

Les journaux ont énuméré par le détail des victimes de la Haute-Assemblée, nous ne les rappelons pas. Il suffit de savoir que le principe du Sénat contre toutes les dispositions extraordinaires votées par la Chambre et qu'il assure l'équilibre par une très sévère compression des dépenses. Serait-ce un conflit? Ce pourrait être, en tout cas, une aventure pour le Cabinet.

Quant au suffrage des femmes dont il n'a été question accessoirement à la Chambre, il est possible après tout qu'il devienne une réalité et que le droit de vote et d'éligibilité aux Conseils municipaux, aux Conseils d'arrondissement, aux Conseils généraux, d'accord à nos compatriotes. Mais il ne sera pas pour les prochains élections.

Un ancien projet, voté au Palais-Bourbon en 1919, n'a été rejeté par le Sénat qu'en 1922. Il en sera de même du projet que la Chambre s'approprie à voter. Si le Sénat l'accepte, ce sera vers 1929.

Eve, on le voit, a du temps devant elle pour achever son instruction d'histoire et s'apprêter à jouer, dans la société future, le rôle de Lycourgue.

Robert CHANTELOUVE.

La Commission sénatoriale des finances achève l'examen de la loi de finances

La discussion au Sénat pourra commencer le 30 mars

Paris, 21. — La Commission des Finances du Sénat, réunie sous la présidence de M. Milhès-Lacroix, a poursuivi ce matin l'examen de la loi de Finances du budget de 1923.

Conformément aux conclusions de son rapport général, elle a adopté sans modification les articles 177 à 192, 195, 196, 198, 200, 201 à 203, 205, 210 à 212, 215 à 220, 222 à 232, et avec modifications, les articles 173, 194, 203, 238 à 240.

Elle a, d'autre part, pour examen ultérieur, les articles 175 et 176 (perception immédiate des amendes par les agents constatant l'infraction), 197 (régime de délivrance des permis de conduire les automobiles), 213, 214 (répression des fraudes fiscales, emprisonnement).

Enfin, elle a rejeté les articles 174 (modification du principal des amendes pénales), 199 (suppression de la taxe d'entretien), 202 (suspension du recouvrement de la portion consistant de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre).

La Commission continuera son examen cet après-midi, et compte en finir dès ce soir. Le rapporteur général pourra ainsi donner son rapport à l'impression vers les premiers jours de la semaine prochaine.

La distribution de ce rapport aura lieu quelques jours après, et la discussion en séance publique pourrait probablement commencer le lundi 30 de ce mois.

LA GRÈVE SCOLAIRE D'ALSACE



Mgr RUCH, évêque de Strasbourg

L'attentat du bureau de poste de Cormeilles

Un 4^e complice ou un 2^e cadavre

Cormeilles-en-Parisis, 21. — Ce matin, dans le petit bureau de poste de Cormeilles-en-Parisis, le travail a repris, mais les trois employés sont encore sous le coup de la terreur émotion causée par le drame d'hier. Elles ont devant les yeux, dans la salle réservée au public, une large tache de sang laissée par le corps du facteur Porchelet.

Une autre hypothèse peut également être envisagée. Le corps couché devant le témoin ne serait-il pas le cadavre d'un chauffeur que les malfaiteurs auraient assassiné, puis déposé dans le bureau de poste, pour égarer les recherches et donner l'impression que le crime avait eu lieu dans le bureau de poste.

Les journaux ont énuméré par le détail des victimes de la Haute-Assemblée, nous ne les rappelons pas. Il suffit de savoir que le principe du Sénat contre toutes les dispositions extraordinaires votées par la Chambre et qu'il assure l'équilibre par une très sévère compression des dépenses. Serait-ce un conflit? Ce pourrait être, en tout cas, une aventure pour le Cabinet.

Quant au suffrage des femmes dont il n'a été question accessoirement à la Chambre, il est possible après tout qu'il devienne une réalité et que le droit de vote et d'éligibilité aux Conseils municipaux, aux Conseils d'arrondissement, aux Conseils généraux, d'accord à nos compatriotes. Mais il ne sera pas pour les prochains élections.

Un ancien projet, voté au Palais-Bourbon en 1919, n'a été rejeté par le Sénat qu'en 1922. Il en sera de même du projet que la Chambre s'approprie à voter. Si le Sénat l'accepte, ce sera vers 1929.

Eve, on le voit, a du temps devant elle pour achever son instruction d'histoire et s'apprêter à jouer, dans la société future, le rôle de Lycourgue.

Robert CHANTELOUVE.

La Commission sénatoriale des finances achève l'examen de la loi de finances

La discussion au Sénat pourra commencer le 30 mars

Paris, 21. — La Commission des Finances du Sénat, réunie sous la présidence de M. Milhès-Lacroix, a poursuivi ce matin l'examen de la loi de Finances du budget de 1923.

Conformément aux conclusions de son rapport général, elle a adopté sans modification les articles 177 à 192, 195, 196, 198, 200, 201 à 203, 205, 210 à 212, 215 à 220, 222 à 232, et avec modifications, les articles 173, 194, 203, 238 à 240.

Elle a, d'autre part, pour examen ultérieur, les articles 175 et 176 (perception immédiate des amendes par les agents constatant l'infraction), 197 (régime de délivrance des permis de conduire les automobiles), 213, 214 (répression des fraudes fiscales, emprisonnement).

Enfin, elle a rejeté les articles 174 (modification du principal des amendes pénales), 199 (suppression de la taxe d'entretien), 202 (suspension du recouvrement de la portion consistant de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre).

La Commission continuera son examen cet après-midi, et compte en finir dès ce soir. Le rapporteur général pourra ainsi donner son rapport à l'impression vers les premiers jours de la semaine prochaine.

La distribution de ce rapport aura lieu quelques jours après, et la discussion en séance publique pourrait probablement commencer le lundi 30 de ce mois.

Une interview de M. J.-L. Dumesnil

MINISTRE DE LA MARINE

M. Dumesnil espère, en développant le crédit maritime mutuel, augmenter le nombre des inscrits et conjurer la crise du recrutement de l'armée de mer.

Le ministre se propose également d'intensifier toutes les formes de propagande en faveur de la Marine.

Pour la seconde fois depuis la constitution du cabinet Herriot, M. Jacques-Louis Dumesnil, ministre de la Marine, fait Finistère pour une visite ministérielle. A son premier voyage, il venait visiter le port et l'arsenal de Brest. Aujourd'hui, il se rend à Châteaulin pour l'inauguration de la marine et du service des eaux.

Nous avons pensé que le moment était peut-être favorable pour demander ses impressions au ministre travailliste et actif, qui depuis son arrivée à la rue Royale, n'a cessé de témoigner à la marine et à ses équipages le plus vif intérêt.

Nous aurions été heureux en particulier, de pouvoir exposer les idées de M. Jacques-Louis Dumesnil en ce qui concerne l'avenir de notre marine de guerre et — lui rappelant les deux projets de loi qui à récemment déposés à la Chambre — de lui demander son programme naval, nous l'avons questionné à ce sujet.

Mais, sur ce point, le ministre de la Marine nous a fait observer qu'il était tenu à la plus grande réserve, ces questions étant actuellement soumises à l'examen des Commissions parlementaires et une prochaine discussion devant, à ce propos, avoir lieu à la Chambre.

Toutefois, M. Jacques-Louis Dumesnil a consenti à nous entretenir d'un problème qui le préoccupe beaucoup, celui du recrutement. Nous reproduisons ci-après ses déclarations, faites devant nous, quant à son programme naval, nous l'avons questionné à ce sujet.

« La Finistère a fourni, en 1921, 814 engagés volontaires à la marine: les Côtes-du-Nord, 257, et le Morbihan, 142. Ces trois départements se trouvent ainsi être, avec le département de la Seine, ceux qui fournissent le plus grand nombre de volontaires. Cette situation me permet d'expliquer avec la plus entière franchise, à nos lecteurs, les difficultés du recrutement de nos équipages. La marine de guerre a à mes yeux un véritable danger. La marine de guerre a trois ressources de recrutement: 1° l'inscription maritime, instituée par Colbert, qui a traversé les siècles et dont l'Etat dispose; 2° les engagements volontaires, appelés des jeunes gens du commerce; 3° les recrutements de la marine d'origine (appelés des recrues), auxquels il convient d'ajouter les rengagements et les admissions.

Or, la plus abondante de ces sources, l'inscription maritime, est en état de continuelle diminution. De 1689 à 1840, elle fournissait en moyenne 67 0/0 des équipages de la flotte. En 1865, cette proportion s'élevait à 72 0/0; en 1899, elle n'était plus que de 55 0/0; en 1921, elle n'était plus que de 45 0/0.

« La marine de guerre a donc à attendre, pour assurer le recrutement de sa flotte de guerre, d'être aidée en ce qui me concerne, tout ce que j'ai pu, non seulement pour que l'inscription maritime, devenu marin de l'Etat, se trouve dans un service dans les meilleures conditions d'hygiène, tant au point de vue du logement qu'à celui de l'alimentation. J'ai été des premiers à insister sur l'importance de ce point de vue, et j'ai fait appeler à la presse pour intéresser les jeunes gens à la marine.

« Ce n'est pas tout de nos palliatifs. N'y a-t-il pas autre chose à tenter? Je ne parle pas du développement de notre marine de commerce, dont M. Meyer, sous-secrétaire d'Etat, a la charge et qui, bien évidemment, doit être développé de manière à ouvrir, aux marins de profession, des débouchés certains. Il s'agit de faire davantage encore et, non plus seulement de recruter, mais peut-être aussi d'attirer à la mer le plus de Français possible. Nous y sommes-nous, nous, par nos efforts et jusqu'ici j'en doute parfois. Je suis, vous le savez, d'un département arctique qui a donné les résultats surprenants que vous connaissez, et j'ai fondé de nombreuses sociétés de crédit agricole mutuel dans presque tous mes cantons. Mais ces résultats, comment les a-t-on obtenus? On a créé un office spécial pour la dotation, servant à consacrer, par lots individuels ou collectifs, à court terme, à moyen terme ou à long terme, s'élève, s'écoule-tout, au 31 décembre 1923 — ce sont les chiffres officiels — 489 millions pour prêts individuels et le service ne disposait que de 684 millions de avances, au cours de l'année 1923 seulement le conseil d'administration de l'Office national de Crédit Agricole a pu faire jusqu'à 124 millions, tant en prêts individuels que collectifs. Au 31 décembre 1923, 118 millions avaient été mis à la disposition des Caisses régionales de Crédit Agricole pour prêts individuels et le service en vue de faciliter l'accès à la petite propriété rurale.

« C'est un résultat magnifique et dont on ne saurait trop louer l'initiative qui a compris que tout cet argent était indispensable pour accroître la production nationale. Les marins, eux-mêmes, applaudiront à cet encouragement de l'agriculture.

« Mais il ne faudrait tout de même pas oublier qu'à côté des campagnes de France qui produisent les vins et les céréales, il y a aussi les labours de la mer, et que ces derniers ont même le privilège d'être inépuisables. Michellet écrit, à propos de bien belles pages, et de vouloir fournir à très peu de frais une alimentation de premier ordre. Et, naturellement, il s'agit d'une propagande fort nécessaire à être faite ces derniers temps pour convaincre le public de la nécessité d'exploiter industriellement la mer. Il y a eu des semaines de poisson un peu dans tous nos ports. A Paris, une frieterie automobile a distribué aux Parisiens des rations de poissons de mer. Tout cela est fort bien, mais en face des 489 millions dont dispose le Crédit Agricole pour retirer le payant à la terre, le Crédit Maritime Mutuel, institué par la loi du 24 mars 1923, à la veille de la guerre et qui n'avait que des fonds de 20 millions, et qui n'a pu déposer le 27 novembre dernier, va réorganiser, n'a disposé que de 3 millions de francs, et s'il a pu, par les versements de nos sociétés de navigation, avancer aux pêcheurs près de 7 millions, c'est encore bien peu, si l'on songe aux besoins qu'il faudrait satisfaire et même satisfaire.

« Le projet de loi dont je vous parle envisage diverses dispositions destinées à étendre le Crédit Maritime Mutuel. Il augmente la dotation de ce crédit de 100 millions, pour le porter de 400 millions à 500 millions. Les maxima fixés pour les prêts individuels à long terme, de 100 millions à 150 millions, et le montant du coût de la construction et de l'exploitation des bateaux, il permet l'hypothèque des bateaux de 3 à 20 tonneaux. Mais l'écart restant toujours entre 3 ou 4 millions, pour le Crédit Maritime et 489 millions pour le Crédit Agricole. Puisque ce dernier a fait ses preuves, ne conviendrait-il pas d'élargir l'expérience, ne faudrait-il pas doter de plus larges crédits les cultivateurs de l'océan, les pêcheurs de la mer? On objecte la situation financière. Mais, alors, je me tournerai vers les industriels qui vivent, eux aussi, de la mer, vers l'armement, vers les sociétés de navigation. Il faut trouver des capitaux, et à mes yeux, c'est la seule solution.

« De toute façon, il faut faire quelque chose. Mon excellent ami et collègue le sous-secrétaire d'Etat, M. Meyer, a cherché dans ce sens, en ce qui concerne l'armement, il n'a pas pu faire autre chose que de faire appel aux modestes pêcheurs, qu'on en soit certain. Pour que le sort de notre marine de guerre, le sort de notre marine de commerce, ne soient plus en jeu, pour que l'avenir de nos colonies, de notre France, soit assuré, il faut accroître le nombre des inscrits maritimes. C'est une nécessité inéluctable. Le Crédit Maritime Mutuel peut être une aide précieuse à cet égard. « Je n'ose citer, tant il en a été usé, ce mot de Richelieu: « Il semble que la nature ait voulu offrir à la France l'empire de la mer; ce mot, c'est l'empire, nous ne l'assurons que par le travail de nos bras. »

Henri JUBAL.

L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Réception de Mgr Julien

Paris, 21. — Mgr Julien, évêque d'Arras, élu la semaine dernière académicien honoraire, est venu prendre séance. Tous les académiciens se sont levés quand le secrétaire perpétuel leur a présenté leur nouveau confrère, à qui le président a souhaité la bienvenue.

Le docteur Jarres, candidat de la droite à la présidence du Reich, ne voit d'issue logique à la situation actuelle que dans une guerre de revanche

Berlin, 21. — Au cours d'une conférence politique sur le thème suivant: « Qui doit gouverner la nation allemande? », le leader socialiste Breitscheid a déclaré hier, à Nuremberg, que le candidat du bloc de droite Jarres avait, dans une séance de la Commission des Affaires étrangères du Reichstag, à la fin de 1923, fait la déclaration suivante: « Que voulez-vous? Nous devons abandonner le bassin de la Ruhr pour le reprendre par les armes, dans dix ou vingt ans. »

D'autre part, le service parlementaire social-démocrate publie une lettre de M. Jarres, datée de septembre 1923, pendant l'un des cours de la résistance passive dans la Ruhr et dans laquelle le premier bourgmestre de Duisbourg invitait le gouvernement de Berlin à adresser un ultimatum à la France, pour le sommer d'évacuer le bassin de la Ruhr et les régions occupées à titre de sanctions, sous la menace de déclarer comme ennemi de la patrie tout allemand qui ne reprendrait évidemment pas une déclaration de guerre. Mais cette déclaration, vu l'état de l'armement allemand, n'aurait eu aucune chance de succès.

« La France, ajoutait le docteur Jarres, nous répondra évidemment par une déclaration de guerre. Mais cette déclaration, vu l'état de l'armement allemand, n'aurait eu aucune chance de succès. La France se bornera à occuper d'autres territoires allemands.

« Cette menace aggraverait le conflit européen, sans lequel la libération des pays rhénans est tout-à-fait inconcevable. Il faut que ce conflit conduise à la guerre de revanche, car il est la seule solution logique qui se dégage de la politique actuelle.

Un coup d'œil sur la presse étrangère

Paris, 21. — On persiste à ne pas vouloir comprendre à l'étranger que la France ne peut prétendre à des engagements, ni même esquisser un geste vis-à-vis du désarmement avant que sa sécurité soit assurée.

On mande de Washington: « Les interprètes autorisés de la Maison Blanche refusent de commenter l'insistance que met le gouvernement français à la conclusion d'un pacte de sécurité avant la convocation de la conférence de désarmement.

Certains éléments prétendent que le gouvernement des Etats-Unis considère comme raisonnable la position de la France dans cette question. On se demande, parait-il, à Washington, si l'attitude de la France est due à une conception inexacte du projet de M. Coolidge, concernant la convocation d'une conférence de désarmement ou bien si elle obéit à d'autres motifs.

Dans tous les cas, cette situation fait l'objet principal des conversations et échanges de vues qui ont lieu à l'heure actuelle entre M. Coolidge et M. Kellogg, secrétaire du département d'Etat. Il est évident que si la résistance actuelle de la France ne peut être vaincue, la conférence projetée par M. Coolidge ne pourra avoir lieu.

Se plaçant uniquement au point de vue britannique, on s'en doute, le *Times* écrit: « Il est probable que la décision de poursuivre les travaux de la base navale de Singapour ne sera pas la moindre difficulté aux yeux des Puissances continentales, au sujet du projet commun d'arbitrage, de sécurité et de désarmement.

« Les déclarations récentes de M. Chamberlain à Genève ont révélé une mauvaise volonté évidente, de la part de la France et des plus petites nations de l'Europe, à abandonner les idées incorporées dans le protocole.

« Leur attitude est tout à fait inconciliable. Les 17 Etats d'Europe, la moitié ont reçu de nouvelles frontières et des agrandissements de territoire et chacun d'eux séparément se demande nerveusement si sera capable de les maintenir.

« Quoiqu'il soit naturel de la part des petits pays limitrophes de l'Allemagne et de la Russie, de chercher une force d'assurance collective. C'est une demande parfaitement raisonnable. Mais demander à l'Empire britannique, qui n'est sous le coup d'aucune impression de menace, de garantir définitivement et d'une manière permanente et à l'absence d'un séquestre et conjointement sa sécurité, cela l'épouvante et il est responsable que ce pays n'est pas suffisamment disposé à accepter.

« Ne nous casses donc pas les oreilles avec votre sécurité, dit le *Times*. Moi, je veille à la mienne et, bien qu'elle ne soit pas menacée, je la renforce.

Ce n'est pourtant pas l'avis unanime du public anglais, car, hier, interviewé par le *Daily Herald*, sur la revue hebdomadaire de la semaine écoulée, M. Ramsay Mac Donnell a déclaré: « L'Assemblée de la Ligue des Nations se réunira à Genève en septembre, et alors, le sort du protocole devra être réglé définitivement. Dès cette date, les travailleurs britanniques ont l'occasion d'empêcher la destruction du plus grand instrument de paix qui ait jamais sorti d'une assemblée internationale représentative. »



La nouvelle mairie de Châteaulin, que M. DUMESNIL, ministre de la Marine, inaugure aujourd'hui

LA MORT DE LORD CURZON

Le service à l'abbaye de Westminster Londres 21. — Le prince de Galles, le premier ministre, les membres du Cabinet, le chef du parti travailliste, le leader libéral, et nombreux parlementaires assisteront au service funèbre qui sera célébré, mercredi prochain, à l'abbaye de Westminster, à la mémoire de lord Curzon.

Quel succédera à lord Curzon ? Dans les milieux politiques, on déclare qu'il n'est donné son grand âge, lord Curzon préférerait le poste de lord de Seaton privé, qui nécessite moins d'activité que celui de lord président du Conseil, dont était chargé lord Curzon.

Ce que dit la presse allemande Berlin 21. — La presse berlinoise, dans des articles nécrologiques qu'elle consacre à lord Curzon, fait spécialement mention du fameux discours que le ministre anglais prononça à la Chambre le 20 avril 1923, au sujet de l'occupation de la Ruhr.

Le Lokai Anceizer est d'avis que l'Allemagne lui doit la plus grande reconnaissance. La Gazette de Cologne fait remarquer que pendant son séjour au Foreign Office les relations britanniques avec la France et l'Italie se sont considérablement aggravées.

La Deutsche Tageszeitung reconnaît que lord Curzon, dont le but était la création d'une Confédération de l'Europe, sous le protectorat britannique, parvint à diminuer l'influence de la France en Asie-Mineure, et particulièrement en Syrie.

Mouvement judiciaire Paris 21. — Sont nommés : L'ancien président du tribunal de Marseille, M. Raymond, conseiller à Agen, M. Toulouse, président du tribunal de la dite ville, conseiller à Lille, M. Gaudin, conseiller à Douai, conseiller à Douai, M. Jannat, conseiller à Bayonne, conseiller à Rennes, M. Leconte, conseiller à Valenciennes, conseiller à Valenciennes, M. Castan, juge au siège, à Brest, M. Le Goff, conseiller à Rennes, M. Morlet, M. Dumortier, président du tribunal de Brest, M. Bédier, président à Belfort, à Epinal, M. Maure, juge d'instruction au siège, à Orléans, M. Carrez, juge au siège, à Valenciennes, M. Hing, procureur à Valenciennes.

LES REINTEGRATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT Une interpellation Paris 21. — M. Taittinger, député de Paris, demande à interdire M. François-Albert sur la réintégration dans les écoles de fonctionnaires démissionnaires. M. Lefebvre, ancien directeur de la Gazette des Ardennes, et d'une institution condamnée pour propagande anticatholique.

LES REINTEGRATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT Une interpellation Paris 21. — M. Taittinger, député de Paris, demande à interdire M. François-Albert sur la réintégration dans les écoles de fonctionnaires démissionnaires.

LES REINTEGRATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT Une interpellation Paris 21. — M. Taittinger, député de Paris, demande à interdire M. François-Albert sur la réintégration dans les écoles de fonctionnaires démissionnaires.

LES REINTEGRATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT Une interpellation Paris 21. — M. Taittinger, député de Paris, demande à interdire M. François-Albert sur la réintégration dans les écoles de fonctionnaires démissionnaires.

LES REINTEGRATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT Une interpellation Paris 21. — M. Taittinger, député de Paris, demande à interdire M. François-Albert sur la réintégration dans les écoles de fonctionnaires démissionnaires.

LES REINTEGRATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT Une interpellation Paris 21. — M. Taittinger, député de Paris, demande à interdire M. François-Albert sur la réintégration dans les écoles de fonctionnaires démissionnaires.

LES REINTEGRATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT Une interpellation Paris 21. — M. Taittinger, député de Paris, demande à interdire M. François-Albert sur la réintégration dans les écoles de fonctionnaires démissionnaires.

LES REINTEGRATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT Une interpellation Paris 21. — M. Taittinger, député de Paris, demande à interdire M. François-Albert sur la réintégration dans les écoles de fonctionnaires démissionnaires.

ECHOS PARLEMENTAIRES

La Commission sénatoriale de la Marine fixe à un milliard 246 millions les crédits nécessaires pour le développement de la flotte Paris 21. — On va distribuer incessamment le rapport de M. Henry Chéron sur le budget de la marine militaire. Le rapporteur rappelle que sous son mandat les crédits de notre puissance navale ont été augmentés de 100 millions qu'à des périodes alternées de prospérité et d'affaissement de notre marine. L'histoire voit correspondre des périodes de grandeur et de décadence du pays tout entier.

UNE NOTE OFFICIEUSE BRITANNIQUE Londres 21. — Selon une note officielle, un tel échange de vues continue entre Londres et Paris, relativement à la sécurité de la France. On assure que quelquefois les Alliés ont même discuté le principe que l'Allemagne devrait demander son admission dans la S.D.N., mais à un encadré fixé au sujet de l'époque de cette demande.

M. de Fleuriau met M. Herriot au courant des négociations en cours Paris 21. — M. Herriot, qui avait reçu ce matin lord Greve, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, en la soirée de dimanche, a été reçu par M. de Fleuriau, ambassadeur de France à Londres, de passage à Paris.

Le budget de 1925 Paris 21. — En sa séance de cet après-midi, la Commission des Finances a en terminant avec l'ancien ministre des Finances, M. Herriot, sur les conclusions du rapporteur général, elle a adopté les dispositions nouvelles suivantes :

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

DERNIERE HEURE

La sécurité de la France Vingt ouvriers surpris par un train

TROIS D'ENTRE EUX SONT TUES Paris 21. — Vers 16 h. 30, une équipe de vingt ouvriers travaillant à l'entretien de la voie ferrée du P.-O., au delà du pont de la Sèze, à Viry, lorsqu'ils virent le train de l'express de Lézignan qui arrivait sur Paris, furent surpris par un train omnibus venant de Juvisy et allant dans le même sens.

L'élection sénatoriale de la Seine M. Calary de Lamazière ne sera pas candidat Paris 21. — M. Calary de Lamazière, ancien député de la Seine, avait été sollicité, par un grand nombre d'amis républicains, de poser sa candidature pour le scrutin sénatorial de l'élection sénatoriale complémentaire. Il avait répondu jusqu'à ce jour qu'il ne se présentait pas.

Encore un exploit de chauffeur Quatre blessés Gannat 21. — Une automobile dans laquelle avaient pris place deux époux Montandon, habitant à Viry, et leurs deux enfants, est entrée en collision au croisement de deux routes, près de Juvisy, avec une autre automobile qui venait de la gauche.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

Le crime d'ATHIS-MONS Versailles 21. — L'ouvrier Henry Langlois qui tua M. Roy à Athis-Mons, a été condamné en appel à la réclusion dans un asile d'aliénés à perpétuité.

FINISTERE

Office national météorologique LES FETES PROCHAINES

Le bal d'enfants costumés DE « LA BREISTOË » Enfin, c'est aujourd'hui ! Tel sera, ce matin, le cri général des enfants. Faut-il, en un vain savoir que sont ces fameux costumes que vont porter-ils et Paul et qui font rêver les enfants de la ville, et qui, surtout, ont vu retrouver les connaissances que l'on n'avait pu retrouver les deux fois précédentes et s'en donner à cœur joie.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

Le bal des dessinateurs A peine deux semaines nous séparent de ce grand bal, si attendu de tous, où les couples amoureux pourront se retrouver dans le cadre splendide de la salle des fêtes, qui recevra pour sa part une décoration toute spéciale.

BREST EPHÉMÉRIDES. — Il y a 50 ans... 22 mars 1878. — Le feu du phare, élevé sur le « Sévénac » est allumé à minuit. Les ingénieurs et ouvriers de marine se rendant dans le rax, pour s'assurer de la complète exécution des appareils, de la régularité de leurs mouvements, et faire le relevement des angles du feu.

L'assemblée générale des actionnaires de la « Dépêche de Brest & de l'Ouest » M. Tirolet, président du conseil d'administration, a d'abord salué la mémoire de notre rédacteur en chef et celle de notre vice-président M. Magnin.

Le nouveau Thieffry au Congo belge Des remerciements Paris 21. — M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat de l'Aéronautique, a reçu de la Société anonyme belge de navigation aérienne, qui lui appartient l'ancien Thieffry, le télégramme suivant :

Un caissier en Cour d'assises Paris 21. — Pierre-Marie Hébert, 34 ans, caissier dans une charge d'agent de change, a été condamné à la prison par la Cour d'assises de Paris, pour avoir détourné 200.000 francs de la caisse qui lui était confiée.

Le compte d'Abzac et sa femme devant le tribunal correctionnel Ils sont poursuivis pour vol de bijoux Montauban 21. — Cet après-midi ont comparu devant le tribunal correctionnel le couple Luc Abzac, âgé de 25 ans, et sa femme, comtesse d'Abzac, née Mathilde Ansel, 19 ans, prévenus d'un vol important de bijoux commis au préjudice de Mme Dabucq, qui leur avait donné l'hospitalité au cours d'un voyage à Montauban.

Le comte d'Abzac et sa femme devant le tribunal correctionnel Ils sont poursuivis pour vol de bijoux Montauban 21. — Cet après-midi ont comparu devant le tribunal correctionnel le couple Luc Abzac, âgé de 25 ans, et sa femme, comtesse d'Abzac, née Mathilde Ansel, 19 ans, prévenus d'un vol important de bijoux commis au préjudice de Mme Dabucq, qui leur avait donné l'hospitalité au cours d'un voyage à Montauban.

12 Communes de France battent New-York

Nous avons publié dernièrement la liste des communes qui battent New-York. On a vu que 12 d'entre elles ont plus d'habitants que la grande ville de New-York...



Le village de France l'emporte sur la plus grande ville américaine.



POISSONS (de 300). — Merlu, 5 à 8; hareng, 1 à 10; maquereau, 2 à 3; sardines, 1 à 2; anchois, 1 à 2; saumon, 1 à 2; truite, 1 à 2; carpe, 1 à 2; brochet, 1 à 2; éperlan, 1 à 2; anguille, 1 à 2; saumon, 1 à 2; truite, 1 à 2; carpe, 1 à 2; brochet, 1 à 2; éperlan, 1 à 2; anguille, 1 à 2.

BOURSE DU COMMERCE. — Cotes. — Le Havre, 91; Nantes, 478; avril, 472; mai, 475; juin, 478; juillet, 480; août, 482; septembre, 485; octobre, 488; novembre, 490; décembre, 492.

AVIS MORTUAIRES. — KIRIBOU. — Vous êtes prié d'assister au enterrement de M. Philippe BESCOND.

AVIS DE CONVOI. — M. Philippe BESCOND.

SERVICE ANNIVERSAIRE. — M. Philippe BESCOND.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe BESCOND.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe BESCOND.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe BESCOND.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe BESCOND.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe BESCOND.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe BESCOND.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe BESCOND.

REMERCIEMENTS. — M. Philippe BESCOND.

Nouvelles Maritimes Commerciales & Financières

MARINE DE GUERRE

ECOLE DES MECANICIENS

Liste nominative des jeunes gens de la réserve affectés à l'école des mécaniciens de la marine...

SAINT-SERVAN

CHEZ LES POMPIERS. — M. Audan, sous-officier de la compagnie des sapeurs-pompiers...

TAXE DE SEJOUR

M. le maire de Saint-Servan rappelle à MM. les hôteliers, tenanciers de pension de famille, loueurs en garnis...

AVIS AUX ETRANGERS

Tous les étrangers qui se rendent à Saint-Malo sans aucune exception, doivent se présenter au commissariat de police...

AVIS AUX ETRANGERS

Tous les étrangers qui se rendent à Saint-Malo sans aucune exception, doivent se présenter au commissariat de police...

AVIS AUX ETRANGERS

Tous les étrangers qui se rendent à Saint-Malo sans aucune exception, doivent se présenter au commissariat de police...

AVIS AUX ETRANGERS

Tous les étrangers qui se rendent à Saint-Malo sans aucune exception, doivent se présenter au commissariat de police...

AVIS AUX ETRANGERS

Tous les étrangers qui se rendent à Saint-Malo sans aucune exception, doivent se présenter au commissariat de police...

AVIS AUX ETRANGERS

Tous les étrangers qui se rendent à Saint-Malo sans aucune exception, doivent se présenter au commissariat de police...

AVIS AUX ETRANGERS

Tous les étrangers qui se rendent à Saint-Malo sans aucune exception, doivent se présenter au commissariat de police...

AVIS AUX ETRANGERS

Tous les étrangers qui se rendent à Saint-Malo sans aucune exception, doivent se présenter au commissariat de police...

AVIS AUX ETRANGERS

Tous les étrangers qui se rendent à Saint-Malo sans aucune exception, doivent se présenter au commissariat de police...

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

LA DEPECHE

Etude de M. JONCOUR et SENIE, avoués à Quimper, et de M. LE GALLIC, notaire à Rospendon.

Vente par licitation judiciaire

En l'étude et par le ministère de M. Le Gallic le 30 mars 1925, à 14 heures... UNE TRÈS BELLE MOTINERIE

composée sous le nom de « Motinerie de Rospendon », située en la ville de Rospendon, possédant une étendue de 3 ha 20 a 20 c...

UNE MAISON D'HABITATION, de 22 pièces située en deux logements distincts, de vastes habitations et dépendances...

UN JARDIN DE 6 ARES 30 situé en la ville de Rospendon, jouissance au 1er septembre 1925.

UNE PRAIRIE de 1 hectare 36 ares, mise à 500 mètres de Rospendon, en bordure de la route nationale n° 163.

UNE BELLE MAISON D'HABITATION de 14 pièces, grand jardin, cour, dépendances. Mise à prix : 20.000 francs.

AUTRE MAISON de six pièces et deux cabinets. Mise à prix : huit mille francs, c. à s. 8.000 fr.

PARTS DE BATEAUX Un tiers du dundee « Saint-Guénolé ». Mise à prix : six mille cinq cents francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille cinq cents francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

UNE MAISON D'HABITATION de six pièces, cour et jardin. Mise à prix : cinq mille francs.

Etude de M. FORTGOT, notaire à Brest.

A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ au bourg de SAINT-MARC. Maison neuve élevée sur caves d'un rez-de-chaussée...

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE MAISON AVEC COUR ET MAISON ANNEXE A BREST, RUE SAINT-MARC.

Etude de M. GEFROY, notaire et de M. GUILLOU, huissier à Plouzanet.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

D'UN CAMION AUTOMOBILE marque « Delage-Clayton », en excellent état.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

Belle maison d'habitation avec rez-de-chaussée cuisine, salle à manger et grand magasin.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

UNE PROPRIÉTÉ comprenant : maison construite en pierres, convertie en ardoises.

A VENDRE COMMUNE DE GUYPAVAS « Le Centre de Triguiville ».

BOIS & MATÉRIAUX dépendant de la succession de M. Jules Jedin, industriel à Landernau.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

Indicatrice et Contentieux Brestois 6, rue Amiral Linois - BREST

OFFICE GENERAL DE BRETAGNE

R. ROUSSEAU 59, rue de Siam - BREST - Tél. : 0-91 (en face la préfecture maritime)

ORLOGERIE BIJOUTERIE HORLOGERIE dans grand local maritimes de l'ouest.

HOTEL METALLIEN prêt à louer, long bail avantageux.

AVIS DE CESSION S'adressant à M. Guy, notaire à Brest, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

Etude de M. BARBEDIENNE, 47, rue Colbert à Brest.

VENTE MOBILIÈRE

Chambre meublée et chambre meublée de décès. Il y a avec sonnerie, armoire à glace, commode...

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

ADJUDICATION VOLONTAIRE de 15 ares, en l'étude de M. Guy, le 15 mars, à 14 heures.

PURQUOI ne pas commander dès maintenant votre S'REMY complet à mesure sur mesure. Depuis 190 fr. Les dernières nouveautés sont arrivées 87, rue de Siam - BREST

Organisation de Comptabilité par expert-comptable. Méthodes modernes. Tribunal de commerce de Brest. Liquidation judiciaire POSTIC, rue Rochon, Brest.

EMPLOIS OFFRES ON DEMANDE UN LINOTYPISTE ON DEMANDE un moineau présent. ON DEMANDE deux ouvriers coupeurs et crêpisseurs au marché Travail assuré.

ON DEMANDE une fille de salle et de chambre. ON DEMANDE un apprenti tourneur. ON DEMANDE des ouvriers réparateurs.

ON DEMANDE un apprenti ouvrier en mécanique. ON DEMANDE un apprenti ouvrier en menuiserie. ON DEMANDE un apprenti ouvrier en serrurerie.

ON DEMANDE un apprenti ouvrier en chaudronnerie. ON DEMANDE un apprenti ouvrier en forge. ON DEMANDE un apprenti ouvrier en chaudronnerie.

ON DEMANDE un apprenti ouvrier en chaudronnerie. ON DEMANDE un apprenti ouvrier en forge. ON DEMANDE un apprenti ouvrier en chaudronnerie.

ON DEMANDE un apprenti ouvrier en chaudronnerie. ON DEMANDE un apprenti ouvrier en forge. ON DEMANDE un apprenti ouvrier en chaudronnerie.

GRANDS MAGASINS SAGRAND & C^{ie}

BREST Rue de Siam, 39 BREST

Exposition Générale des Nouveautés de Printemps




Costume-veston, draperies dispositions exclusives			
Pour Hommes	75 95 125 à 393 frs		
Pour Jeunes Gens	69 85 115 à 350 frs		
Costume-touriste, formes nouvelles, draperies excl.			
Pour Hommes	95 125 175 à 295 frs		
Pour Jeunes Gens	89 115 165 à 250 frs		
Norfolk, revers taille, draperies nouvelles			
7 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 14 ans	15 à 16 ans
49 fr.	52 fr.	55 fr.	59 fr.
65 »	68 »	71 »	75 »
95 »	100 »	105 »	110 »
Américain serge marine, avec col Danton nouveau, garni soie fantaisie et écossais			
3 à 6 ans	7 à 8 ans	9 à 10 ans	
65 fr.	68 fr.	71 fr.	
85 fr.	90 fr.	95 fr.	
Série spéciale cheviot marine, col tissu pareil avec soutaches			
39 fr.	42 fr.	45 fr.	
Baby gabardine, toutes nuances			
55 fr.	65 fr.	85 fr.	
Costume-veston sur mesures, coupe façon fouritures gd tailleur depuis 225 à 495 fr.			

CHEMISERIE - BONNETERIE
CHAPELLERIE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ET D'ÉCHANTILLONS

Grands Magasins de Nouveautés AUX GALERIES SAINT-MARTIN

Auguste SALAUN & J. RENAULD — Jacques RENAULD, gendre, successeur
BREST — 103 et 110, rue Jean Jaurès et 3, place Verdun — BREST

GABARDINE pure laine pour robes et costumes, nuances mode, marine et noir, largeur 100 c/m, le mètre.....	13.50
GABARDINE pure laine, article spécial pour costumes taille et noir, grande largeur, le mètre.....	24.50 et 19.90
GABARDINE draperie, pure laine, décalé à fond, garantie de la saison, marine et noir, larg. 110 c/m, le mètre.....	29.50
BROCHE Jacquard, pure laine, pour robes et costumes, des- et coloris nouveaux, le mètre.....	38 fr. et 52
BOUTONNE genre anglais, pour robes et costumes, tissu très solide, nouveauté de la saison, le mètre.....	53
BURE pure laine, très belle qualité, écossais et rayés haute nouveauté, pour manteaux et vareuses, largeur 140 c/m, le mètre.....	38 fr. et 24.50

Popelines, reps et ottomans, foulés vigoureux, cover-coat unis ou armurés, dans les derniers coloris mode
RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE POUR HOMMES ET JEUNES GENS

COMPLET VESTON droit ou croisé, forme mode, en belle première qualité, deux essayages, sur mesure.....	210
COMPLET VESTON droit ou croisé, en beau peigné fantaisie, pure laine, nuances et dispositions haute nouveauté, coupe et façon irréprochables, sur mesure.....	375 et 295
CHEMISES POUR HOMMES, en tussor, coton jumelet très fins, manches, boutons, devant.....	17.50

CHAUSSETTES pour hommes, coton cachou, qualité d'usage, la paire.....	4.95
CHAUSSETTES pour hommes, en beau coton, rayures fantaisie, fonds mode, la paire.....	7.95
GILET pour hommes, en fil très belle qualité, mailles à jours, demi-manches, blanc et écarlate.....	10.95
GILET pour hommes, en beau coton écarlate, mailles fines, demi-manches.....	15.90

PARIS - CONFECTIONS

EXPOSITION des Dernières Nouveautés

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Costumes, robes, manteaux, chapeaux, corsets

BREST - 65, rue de Siam

Tissus pour robes vendus directement au détail
Conditions spéciales aux couturières

TRIANON - BREST

Ses dernières créations :

La Redingote FLIRT

en tissu mélangé anglais, pincée à la taille ornée de doubles poches

On reconnaît la manière d'un 1^{er} coupeur de Paris.

Ses vestons, jaquettes, tailleurs, ayant à la fois de la tenue et de la souplesse sont et seront la révélation de la saison.

Les modèles exposés dans nos salons ont tous un cachet d'élégance et de distinction qui séduira les femmes pratiques et élégantes.

Prix les plus étudiés

Rayon important pour enfants, fillettes et jeunes filles, tout fait et sur mesure.

DEUIL. — On prend les commandes à domicile pour Brest et les environs.

Confiez-nous...

...vos réparations de :

Pianos
Lutherie
Phonos

...et de tout instrument, VOUS en serez satisfait.

PRIX SPÉCIAUX POUR SOCIÉTÉS ET PATRONAGES

Paul CAPITAINE
31, rue d'Aiguillon — BREST

AVENIR présent, et seront dévolus par M^{me} Marys, 45, r. de Laborde, Paris-8^e. Envoy. préoms, date nées, 550. 89

COMPTOIR du PAPIER PEINT

A. CRENN

415, rue Jean Jaurès, Brest. — Tél. : 6-37

Choix immense en magasin de papiers pour chambres, salles à manger, salons, bureaux, vestibules, escaliers, etc.

L'importance de nos achats dans les principales fabriques nous permet de vous offrir : Les plus beaux dessins. Les plus jolis coloris. Les prix les plus bas.

Soldes et occasions à profiter continuellement.

Peintures, vernis, verres à vitre, glaces pour devotions, pare-brise pour auto, cadres, gravures.

Toujours meilleur marché à marchandise égale. 6948

MARIAGES riches et toutes situations, discrét. très sérieux. — M^r. M^{me} PHILIPPE, 33, rue du Coll. SAINT-ÉTIENNE (Loire), Joinville 0 fr. 25.

"PARISIANA"

40-42, rue Jean Macé — BREST

GRAND CHOIX DE :

TAILLEURS, ROBES
MANTEAUX, CASAQUES
tout faits et sur mesure

DEMANDEZ le Manteau réclame en écossais soie noire à 145 fr.

AVIS

Les magasins de M^{me} TRÉAL-BIZIEN, recon- duse-quinquie, rue Navarin, 21, sont transférés rue Yves Collet, 27, à la hauteur de la rue Navarin (arrêt du tramway). 6738

Donnez à tous vos enfants

LE SIROP FERET

le meilleur FORTIFIANT
le meilleur DÉPURATIF
le remède le plus RÉPUTÉ pour guérir la TOQUE et chasser les HUMEURS

PIERRE GUILLOU, 58, rue L. Pasteur BREST
PLOMBERIE - ZINGUERIE - ARDOISES 5008

TOITURES EN PLAQUES ONDULÉES DE CIMENT AMIANTÉ "OURALITHE"

Bois de construction
Madriers, battings, chevrons, perçages, lambris, etc.
En bois du Nord et du pays
Livraison en gare et à domicile

J. METTERIC
8, allée du Cimettière, BREST

TIERCELET

Saison de Printemps : Toutes les nouveautés

Un choix unique -- De bonnes qualités Des prix très bon marché

Aperçu de quelques prix :

LAINAGE MÉLANGE ET ANGLAIS pour manteau et pratique, largeur 100 c/m, le mètre.....	11.50	TOILE DE SOIE tissée, dispositions dernière mode, pour robe et corsage, séries recommandées, largeur 80 c/m, le mètre, 31, 27 et.....	19.75	FLANELLE écossaise pour blouse et robe d'enfant, article lavable, largeur 80 c/m, le mètre.....	18.50	ENCOLURES, tous genres, blanc et couleur, depuis	5.95
NEIGEUSE sur bouteille de soie pour robe, tissu garanti lavable, larg. 100 c/m, le mètre.....	11.50	OTTOMAN soie artificielle, fond blanc, rayures lavable, article lavable, pour robe et corsage, larg. 100 c/m, le mètre.....	29	IMBERLINE rayée double face pour ameublement, article spécial pour tentures et sièges, larg. 130 c/m, le mètre.....	17.50	TOUT CE QUI CONCERNE LA LAYETTE	
IMPRESSIONS, dispositions et coloris nouveaux, pour robe le mètre.....	11.50	SERGE FOLLARD, pure laine, article très simple, existe en noir, marine et écru, larg. 100 c/m, le mètre.....	18.50	IMBERLINE Jacquard pour ameublement, fond bleu, large, larg. 130 c/m, le mètre.....	18.50	BAS double, teintes beige clair, beige rose, gris, blanc, la paire.....	6.50
BAMAS simple soie et satin impression d'Alsace, très jolies dispositions pour doublures de vêtement et tailleur, largeurs 100 et 80 c/m, le mètre, 15, 13.50 et.....	11.90	FLANELLE POLO pour blazer, pure laine, larg. 80 c/m, le mètre.....	14.75	IMBERLINE Sur fond saliné, le mètre.....	15.50	BAS soie artificielle, avec coutures, haut et pied en teintes champagne, mauresque, beige rose, blanc, la paire.....	11.75
CREPE GINETTE, soierie très souple pour robe et blouse, article lavable et très solide, tous coloris mode,ivoire et noir, larg. 100 c/m, le mètre.....	24.50	ALPAGA soie artificielle, très jolies fantaisies pour robe de printemps, largeur 100 c/m, le mètre.....	19.90	Grand choix de perles de bois crétonnes et toiles pour ameublement		CHAUSSETTES fil guiloché, semelles renforcées, la paire.....	6.90
CREPE DE CHINE ET MAROCAIN imprimés, assorti pour robe et blouse, dessins exclusifs, larg. 100 c/m, 59, 55, 45, 39, 28 et.....	23	BURE ET NEIGEUSE pour vêtements trois-quarts, pour dame et fillette, assortiment considérable dans tous les dessins nouveaux, larg. 140 c/m, le mètre, 55, 45, 39, 32 et.....	23	JOLIS PLASTRONS LINGERIE, dernier genre, 16.90, 15.90, 12.90 et.....	11.90	CHAUSSETTES fil d'Écosse, fond mode, rayures fantaisie, qualité supérieure, la paire.....	11.50
		MOUSSELINE DE LAINE, impressions nouvelles garanties, larg. 80 c/m, le mètre.....	18.50	JABOTS PLISSÉS façon soignée.....	16.90	CHAUSSETTES fil d'Écosse, fond mode, rayures fantaisie, qualité supérieure, la paire.....	11.50
				JABOTS tulle et dentelle fine.....	19.90	CHEMISES pour hommes, corps madapolam, devant et poignets zébré rayé couleur, sans col, la chemise, blanche.....	19.75

Toute notre chemiserie est fabriquée dans nos ateliers Toiles pour ameublement

A L'OCCASION DES RAMEAUX, QUINZAINE DE LA FILLETTE

AU RAYON DE MODES :

Séries exceptionnelles de chapeaux 29,50 - 35 et 45 francs

Exposition de coiffures pour babys et fillettes
Cette semaine : Plusieurs séries variées de formes paille pour dames, dernière nouveauté à 16 fr. 90 et 15 francs

Expédition franco à partir de 25 francs

ENTRÉE LIBRE ENTRÉE LIBRE